

Champ des Mottes – Le Désert

Jean Michel

Essai de positionnement cartographique des divers monuments et structures anthropiques à partir des rapports de sondages de sauvetage d'André Berthier. Le regroupement de données effectué ici rassemble l'essentiel des informations concernant la zone du champ des Mottes à Chaux-des-Crotenay et permet d'avoir une vue d'ensemble plus propice à inspirer des axes d'interprétation.

1 – Objectif, méthode et sources du travail cartographique

André Berthier et ses fouilleurs conduits par Albert Girard ont réalisé des reconnaissances de terrain et des sondages de sauvetage en 1984 et 1985 dans la zone au sud de Chaux-des-Crotenay, zone dite du Champ des Mottes (parcelle cadastrale dite du Désert). Ils ont rendu compte des résultats de ces investigations dans les rapports de sondage transmis aux autorités administratives régionales de l'archéologie et dans les bulletins d'information de l'A.L.E.S.I.A. en 1985 et 1986.

Cette zone du Champ des Mottes fourmille de vestiges très anciens remarquables et notamment de longs murs encadrant une longue langue de terre située entre deux dépressions marécageuses et entre les deux collines boisées du Racht au sud et des Cressets (ou Gressets) au nord-ouest.

1-1. Un désert archivistique et notamment cartographique

Paradoxalement, en dépit de l'intérêt archéologique évident du Champ des Mottes, André Berthier et son équipe ne semblent pas avoir produit et publié de cartes ou croquis de cette zone, comme il l'avait pourtant fait pour les zones culturelles des Abattois, des Chaumelles ou de la Cote 801 (Champ Montant) ou pour la zone des "défenses romaines du camp nord".

Il est de même surprenant de constater qu'en dépit de l'importance quantitative et de la richesse des vestiges anthropiques anciens du Champ des Mottes (murs, tumulus, pierres sacrées...), l'administration archéologique n'a jamais donné suite aux rapports des sondages de sauvetage de 1984-85, ni produit le moindre document en faisant état.

Toujours considéré comme "désert archéologique" par les instances officielles de l'archéologie, l'oppidum de Chaux-des-Crotenay est pourtant loin d'avoir livré tous ses secrets. Or, plus le temps passe, plus la mémoire des investigations anciennes risque de s'effacer, plus la mémoire même des structures et autres monuments risque de disparaître. Déjà en 1984, André Berthier et Albert Girard évoquaient la détérioration et la disparition progressives du remarquable mur duplex au sud du Champ des Mottes, du fait du réemploi des pierres de ce mur pour des constructions nouvelles.

Mais sauver la mémoire du Champ des Mottes n'est pas chose aisée du fait de l'absence quasi totale de cartes, plans ou schémas (contrairement aux zones culturelles ou militaires évoquées plus haut).

Il faut donc reprendre à la base les investigations en essayant d'exploiter au mieux les données recueillies en 1984-85 et de tenter de les faire parler en ayant recours aux vues satellitaires aujourd'hui disponibles (les cartes au 25.000ème et les plans cadastraux s'avèrent très peu utiles pour étudier une bande de terrain aussi particulière que le Champ des Mottes). Il est donc apparu urgent – prioritaire – de faire la cartographie de cette zone, ou du moins d'établir de premières esquisses de cartes qui doivent maintenant être validées, à la fois par des investigations ou visites de terrain et par des relevés de géolocalisations GPS.

1-2. Le regroupement des informations relatives au Champ des Mottes

Dans un premier temps, et en adoptant la même démarche que celle d'André Berthier, nous avons procédé au recueil systématique des documents traitant du Champ des Mottes et du Désert. La recherche dans la base des archives d'André Berthier a permis de faire sortir une petite dizaine de documents (cf. *Annexe 1*) donnant de très utiles informations :

- rapports intermédiaires et définitifs des opérations de sondage ;
- notes manuscrites d'Albert Girard rendant compte à André Berthier de ses investigations de terrain ;
- articles publiés dans les bulletins de l'A.L.E.S.I.A. en 1985 et 1986 ;
- passages (limités) de l'ouvrage d'André Berthier et André Wartelle (*Alésia*) ou des ouvrages de Danielle Porte.

À noter dans les documents d'Albert Girard, l'existence de deux croquis faits à main levée et surtout de mémoire alors qu'il se trouvait à Aix-en-Provence en novembre 1984 (donc peu précis). Aux rapports de sondage, sont aussi joints des photos des tumulus sondés ou fouillés, mais leur intérêt réel n'apporte pas d'informations pour la localisation de ces tumulus.

L'analyse détaillée de ce corpus de documents a ensuite permis de relever ou recenser une cinquantaine de "caractérisations" géographiques et topographiques, autant de traits constituant un plan général du Champ des Mottes".

Ont donc été notés des positionnements relatifs, des distances, des formes originales, des structures marquantes, des données d'environnement, des relations...

Ce "cahier des charges géo-topographique" est présenté en annexe 2 du présent texte.

Sur cette base, a ensuite été entrepris un travail minutieux d'examen et d'interprétation des vues satellitaires de la zone du Champ des Mottes, à la fois dans la globalité de celle-ci et aussi en "zoomant" sur les buttes et autres paliers décrits par l'équipe Berthier-Girard. Il est intéressant de souligner le fait que la plupart des structures mentionnées dans les textes - et notamment les grands murs - ressortent de façon évidente, contrastée, la végétation venant accentuer ou souligner la présence d'alignements et mamelons pierreux.

Reste alors à reporter les "interprétations" sur des fonds de vues satellitaires. On donnera ci-après des exemples de ces "cartes interprétatives".

1-3. La géolocalisation pour valider les cartes

Il est évident qu'il ne s'agit là que d'un travail "en chambre". Il doit impérativement être validé par des investigations de terrain. D'ores et déjà, des membres de l'association ArchéoJuraSites ont commencé à tester la faisabilité de repérage de géolocalisation GPS.

Il ressort des premiers résultats (mesures particulières sur trois structures du Champ des Mottes) une très bonne coïncidence des relevés GPS avec les cartes établies sur vues satellitaires et avec les données Berthier-Girard.

Remarques

• On ne traite pas dans ce texte des résultats des fouilles et sondages en termes d'organisation proprement dite des tumulus et de mobilier découvert. Les compléments d'informations peuvent être recherchés dans les archives d'André Berthier publiées sur le site d'ArchéoJuraSites.

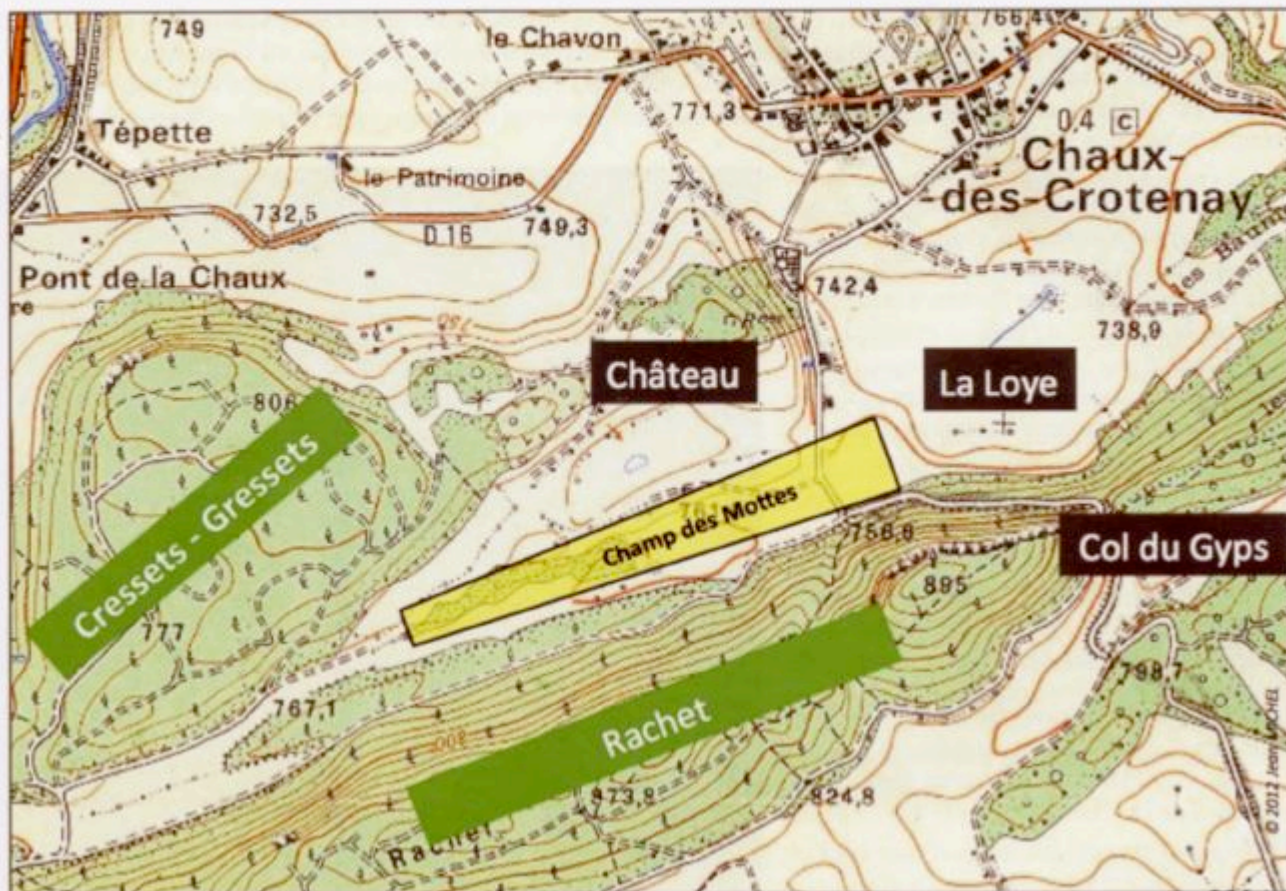
• Les cartes ici reproduites, nécessairement réduites, seraient plus lisibles dans un format plus grand, comme par exemple une présentation visuelle de type powerpoint.

2 - Approche globale du Champ des Mottes

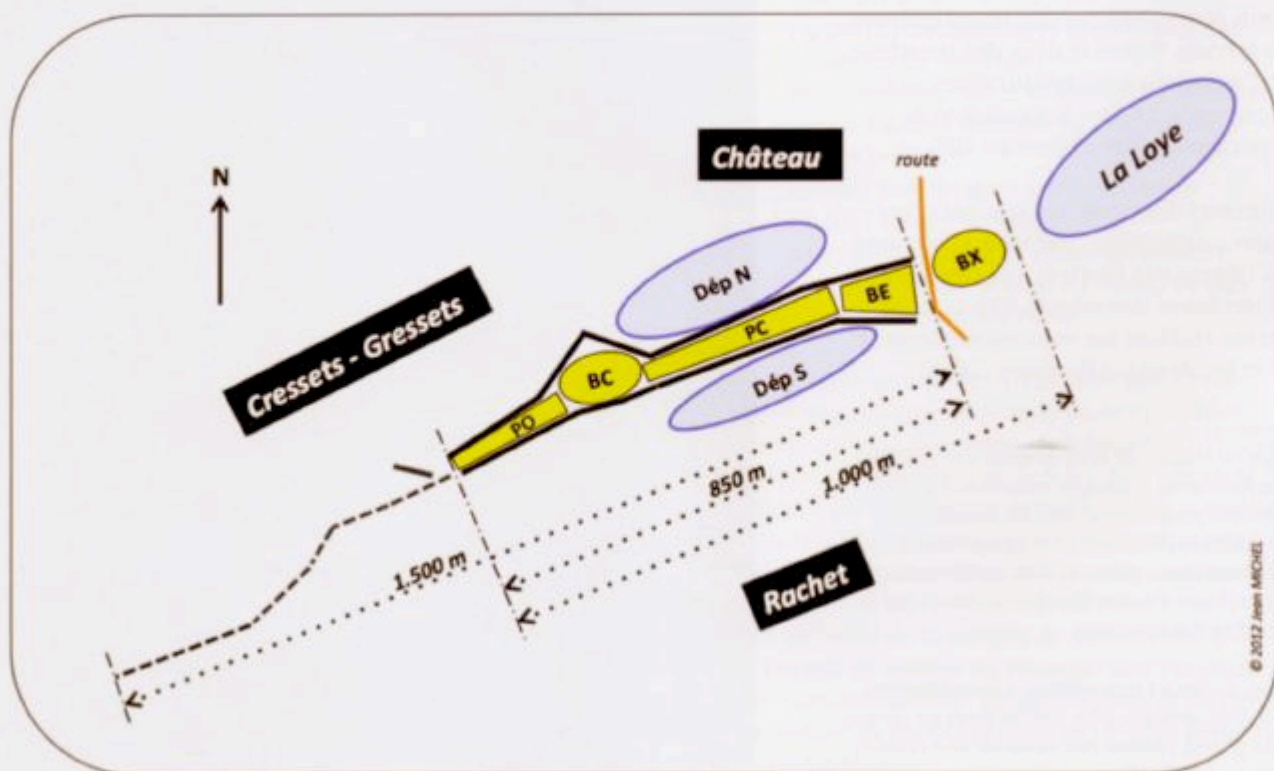
2-1. Vue satellitaire d'ensemble avec le Nord et Chaux-des-Crotenay vers la gauche



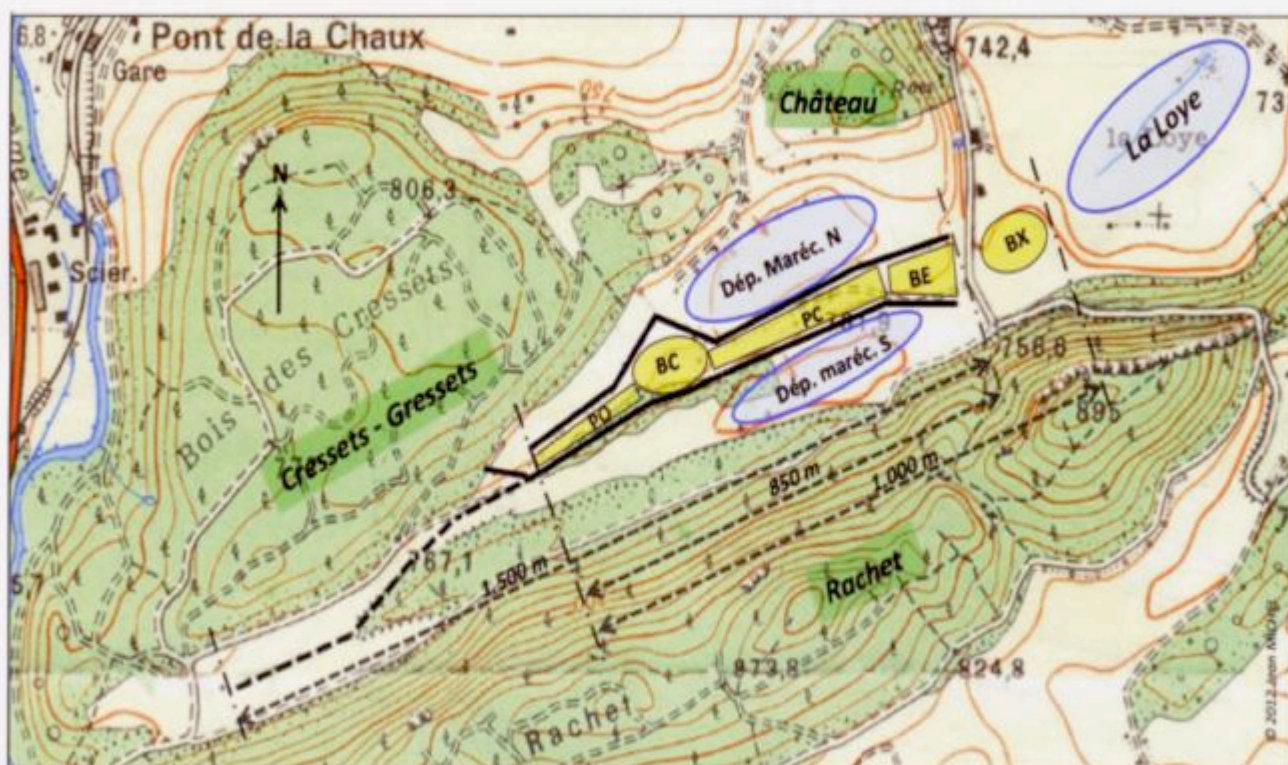
2-2. Localisation générale de la zone du Champ des Mottes (nord vers le haut)



2-3. Organisation générale du Champ des Mottes en buttes (B) et paliers (P)



2-3. Organisation générale du Champ des Mottes sur carte au 25.000^{ème}



2-4. Organisation générale du Champ des Mottes sur vue satellitaire

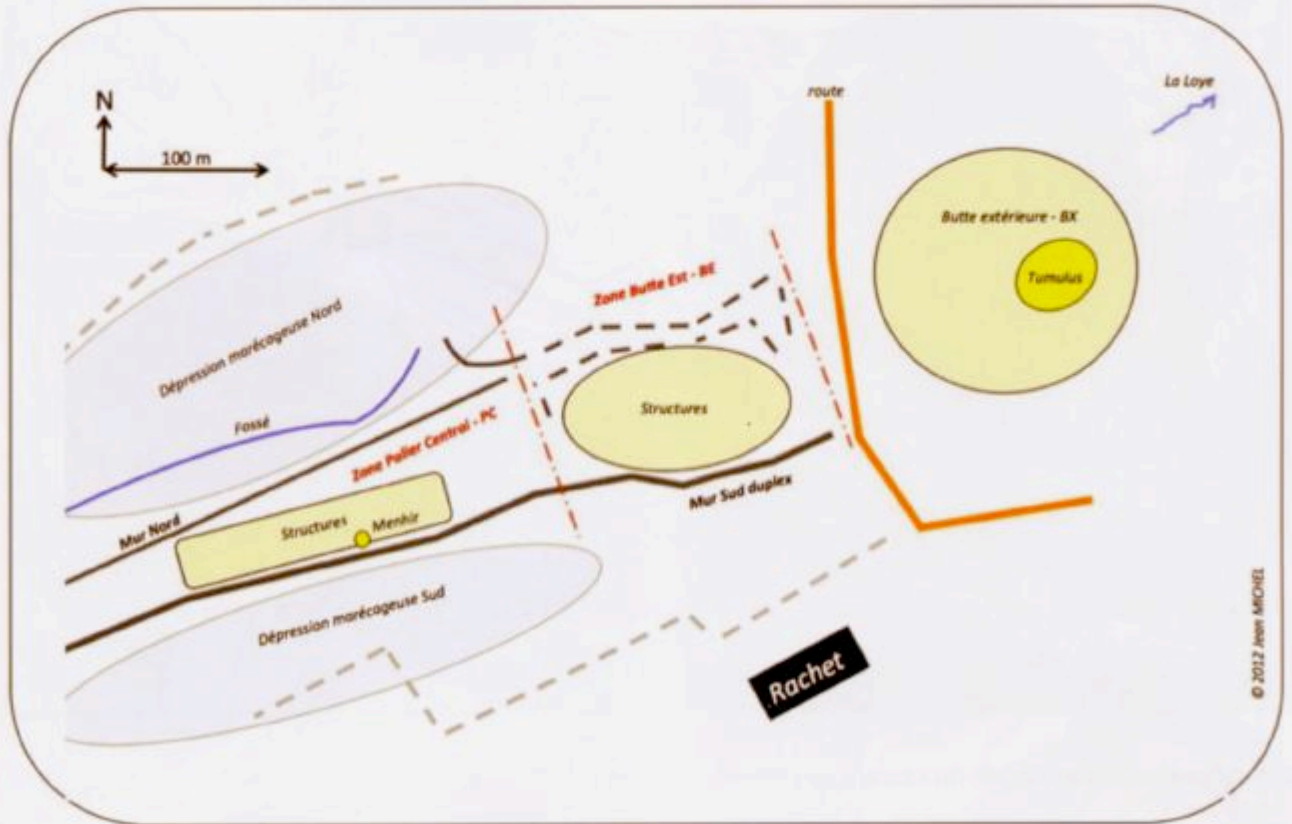


Légende

| | |
|----------|---|
| BX | Butte extérieure à l'est de la route de Chaux-des-Crotenay au col du Gyps |
| BE | Butte est |
| PC | Palier central |
| BC | Butte centrale |
| PO | Palier ouest |
| Dép. N | Dépression marécageuse nord |
| Dép. S | Dépression marécageuse sud |
| En jaune | h= Murs nord et sud encadrant la zone des vestiges du Champ des Mottes |

3 - Partie orientale du Champ des Mottes

3-1. Organisation de la partie orientale du Champ des Mottes



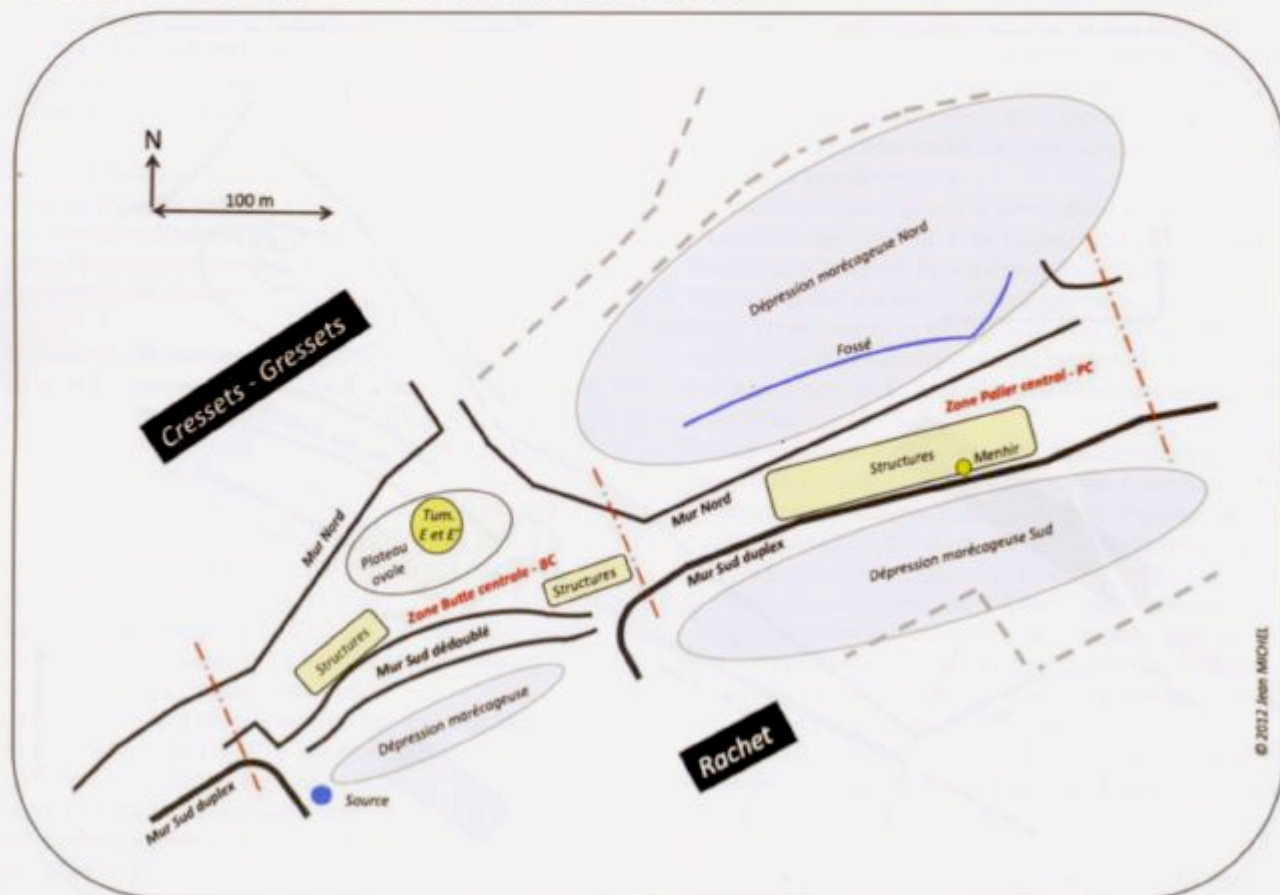
3-1. Vue satellitaire de la partie orientale du Champ des Mottes



En jaune : mur duplex sud et mur nord encadrant la langue de terre centrale en surélévation de 15 mètres par rapport aux dépressions marécageuses nord et sud.

4 - Partie centrale du Champ des Mottes

4-1. Organisation de la partie centrale du Champ des Mottes

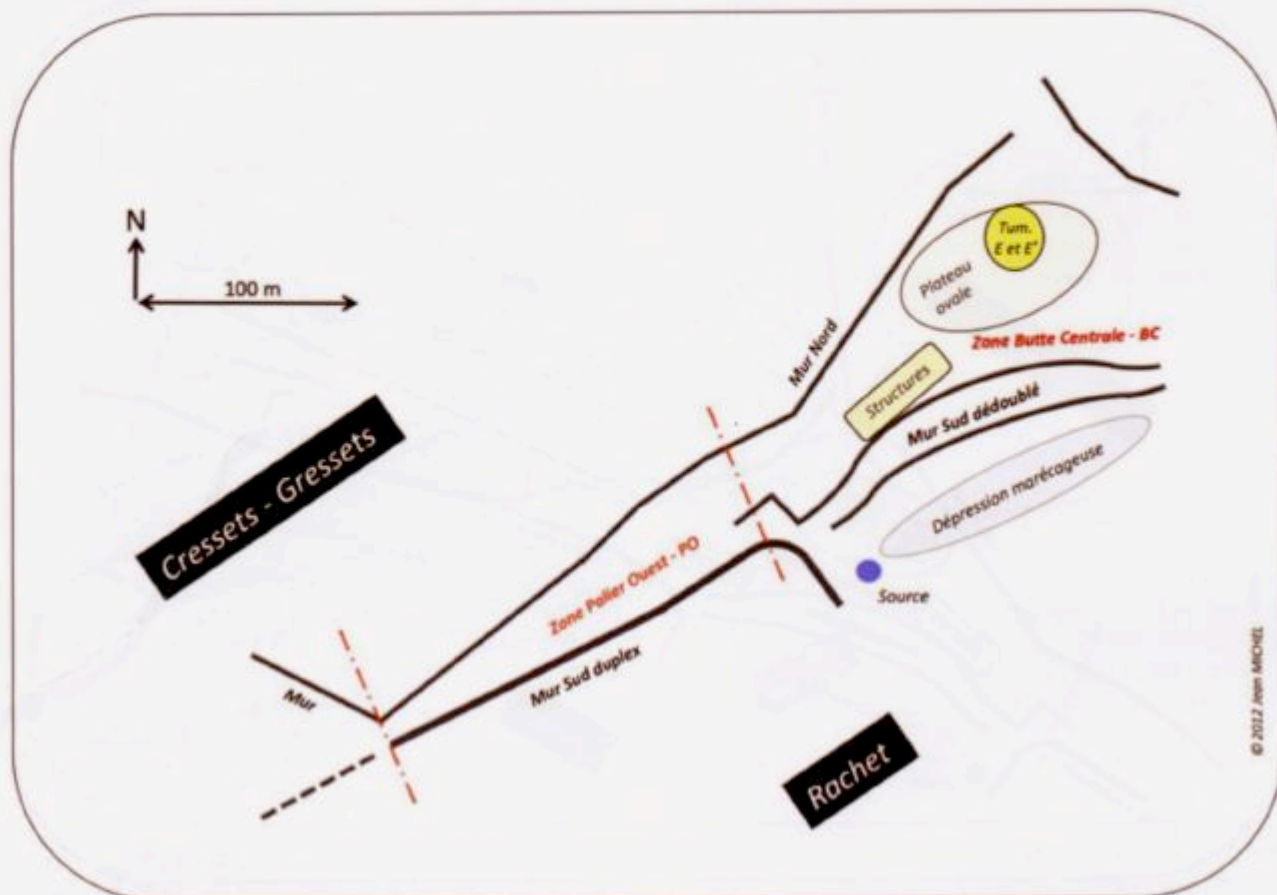


4-2. Vue satellitaire de la partie centrale du Champ des Mottes



5 - Partie occidentale du Champ des Mottes

5-1. Organisation de la partie occidentale du Champ des Mottes



5-2. Vue satellitaire de la partie occidentale du Champ des Mottes



Annexe 1

Champ des Mottes – le Désert. Exploitation des Archives André Berthier.

Notices descriptives des documents en lien avec les sondages de 1984 et 1985

1 - Notes manuscrites non signées accompagnées de dessins, rédigées en août 1984, décrivant et donnant les coordonnées des lieux de découverte de quelques objets mis au jour lors du sondage de sauvetage du tumulus E (os, silex taillé, tessons, fragments métalliques ...).

2 - Notes manuscrites non signées datées du 29 août 1984 accompagnées de quelques dessins décrivant divers fragments d'objets non identifiés trouvés au Champ des Mottes : débris de métal, scories, tessons, mobilier découvert près du tumulus C.

3 - Rapport préliminaire relatif aux travaux menés en août 1984 décrivant essentiellement les résultats du sondage mené au Champ des Mottes.

Sur une langue de terre de 850 m entre deux dépressions, ont été identifiées 193 structures de pierres sèches de forme circulaire ou ovale.

Deux tumulus ont été découverts sur une des buttes de cette langue de terre. Le sondage pratiqué sur le tumulus sud (tumulus de 8 m de diamètre) fait apparaître un compartiment avec parements verticaux nets, une cavité centrale et des pierres posées sur chant, ainsi que des résidus charbonneux et des pierres chauffées. La cavité centrale devait recevoir les agencements de pierres constituant un dépôt sacré.

Les murs bordant le Champ des Mottes au nord et au sud présentent un intérêt certain qui nécessiterait un sondage de sauvetage. Murs et tumulus semblent appartenir à une même époque.

4 - Rapport fait par Albert Girard sur les investigations et fouilles réalisées en août 1984 au Champ des Mottes, avec, d'une part, l'étude des tumulus nombreux dans ce secteur, d'autre part, celle des murs enfermant cette zone en surélévation par rapport aux marais environnants.

a) Les tumulus sont nombreux : cinq sont plus particulièrement étudiés. De construction circulaire, ces tumulus sont constitués, pour certains de pierres plates et pour d'autres de pierres posées de chant. Des cavités internes recèlent des "pierres sacrées". L'une d'entre elles contient une sorte de boucle en fer avec un ardillon en bronze. Des lames de silex sont identifiables dans d'autres tumulus. le rare mobilier trouvé ne permet pas la datation de ces tumulus qui se rapportent à la litholâtrie.

b) Des murs enserrent le Champ des Mottes, zone orientée est-ouest et en surélévation par rapport à des marécages situés au nord et au sud. Des murs épais constitués de pierres plates et accolés forment des plates-formes de niveaux décalés. Un des murs et un édifice en pierre semblent servir de protection pour l'accès à une source au pied du rocher ; des pierres blanches aux formes arrondies identifiées à cet emplacement pourraient avoir servi de projectiles.

5 - Rapport définitif d'André Berthier relatif aux travaux menés en août 1984 décrivant essentiellement les résultats du sondage mené au Champ des Mottes (parcelle "Le Désert"). Le Champ des Mottes est une langue de terre de 850 m entre deux dépressions, bordée au nord et au sud par un mur. Y ont été identifiées 193 structures de pierre sèche de forme circulaire ou ovale, dont deux grands tertres.

Un tumulus E localisé sur le tertre nord a été étudié (8 m de diamètre, 0,95 m de hauteur) dans le cadre de l'autorisation de sondage de sauvetage. Son enceinte recèle une niche sans couverture, ouverte vers l'extérieur. Trois tranchées ont été ouvertes qui ont permis la découverte d'une cavité centrale recouverte de pierres horizontales et aux parois appareillées sur une hauteur de 0,70 m.

Ce tumulus intéressant pour son aménagement s'avère pauvre en mobilier (un fragment de silex, des tessons médiévaux et modernes dans la niche). Toutefois des objets en os et en métal ont été recueillis autour des dalles de couverture. Quant aux pierres déposées dans la cavité, elles sont de nature lithologique différente de celle constituant le tumulus lui-même (expertise de Dominique Roy, géologue). Le tumulus n'est pas funéraire mais pourrait ressortir de la catégorie des tumuli ad honores (cf. Déchelette, Flouest).

Une butte à l'est du Champ des Mottes présente des caractéristiques étonnantes (selon M. Roy) qui mériteraient un examen archéologique.

Un mur duplex bordant le Champ des Mottes au nord et au sud et tranchant dans le contexte morphologique et géologique de la zone présente un intérêt certain qui nécessiterait un sondage de sauvetage. Il s'apparente aux murs protohistoriques de Montauban-sous-Buzenol et de l'oppidum d'Essalois (Loire).

Les annexes du rapport présentent 12 photographies du tumulus fouillé et de ses cavités ainsi qu'une photographie du mur duplex du Champ des Mottes, juxtaposée à une photographie du mur protohistorique de Montauban-sous-Buzenol.

6 - Probablement rédigé par André Berthier, ce rapport décrit une cavité se trouvant à l'intérieur d'un tumulus situé au lieu-dit "Champ des Mottes", langue de terre entourée de deux zones marécageuses et parsemée de quelque deux cents structures en pierre sèche. L'auteur termine en citant l'archéologue J.P. Millotte.

7 - Notes manuscrites non signées, accompagnées de dessins, décrivent quelques objets découverts en août 1984 lors de la campagne de sondage de sauvetage effectuée au lieu-dit "Champ des Mottes" à Chaux-des-Crotenay : fragment métallique non identifié, os, tessons, clous...

8 - Notes manuscrites non signées, accompagnées de dessins, décrivent quelques objets découverts en août 1984 lors des sondages de trois tumulus situés au lieu-dit "Champ des Mottes" : des os, un éclat de taille de silex, une agrafe en fer et son ardillon en bronze.

9 - Extrait - publié en 1985 dans le Bulletin de l'A.L.E.S.I.A.- du rapport de sondage de sauvetage au lieu dit Le Désert présentant une langue de terre avec une succession de buttes et de paliers.

André Berthier mentionne l'existence d'un *mur duplex* et de nombreuses structures en pierres sèches (193 dénombrees). Sondage réalisé sur le tertre nord (tumulus E). Découverte d'ossements et d'objets métalliques.

10 - La nouvelle campagne de sondage au Champ des Mottes en 1985 est la suite de la campagne de sauvetage de 1984. André Berthier évoque, dans ce texte publié en 1986 (Bulletin de l'A.L.E.S.I.A.), les nombreuses structures en pierres sèches découvertes sur une bande de terrain entre deux dépressions.

Deux tumulus jumeaux E et E' non funéraires ont été fouillés. Des pierres volumineuses sont placées sur une fosse creusée dans le roc. Des pierres sacrées y ont été déposées mais aucun ossement humain n'y a été retrouvé. Les tumulus pourraient être, selon André Berthier, des *tumuli ad honorem*. La bande de terrain sur laquelle se trouvent les tertres est bordée au sud par un imposant mur duplex et au nord par un mur simple.

Annexe 2

Champ des Mottes - le Désert. Éléments de caractérisation tirés des rapports de 1984 et 1985 d'André Berthier, des notes d'Albert Girard et des textes publiés dans le Bulletin de l'A.L.E.S.I.A.

A - Localisation et caractérisation d'ensemble

A1 - Le Champ des Mottes correspond à la parcelle cadastrale dite "Le Désert" à Chaux-des-Crotenay. Cette zone se situe entre :

- au nord, les ruines du Château et au Sud, la face rocheuse du Racht (avec un dénivelé de 130 m entre le Champ des Mottes et le sommet du Racht) ;
- à l'est, la route de Chaux-des-Crotenay au col du Gyps et à l'ouest, le passage rétréci entre le Racht et la colline des Gressets.

A2 - Langue de terre longue et étroite en surélévation ou ressaut de terrain.

A3 - Zone allongée orientée approximativement est-ouest (plus précisément E-NE / O-SO).

A4 - Zone située entre deux dépressions marécageuses aujourd'hui asséchées, (anciens étangs ?) l'une au nord, l'autre au sud, toutes deux parallèles au Racht.

A4a - La dépression marécageuse nord de 400 m de long et 150 m de large (maximum), sépare le Champ des Mottes du mamelon portant les ruines du château.

A4b - La dépression marécageuse sud de 400 m de long et 80 m de large en moyenne est bornée au sud par le pied de la falaise du Racht.

A5 - La longueur du Champ des Mottes est d'environ 850 m à partir de la route de Chaux-des-Crotenay au col du Gyps et à Entre-deux-Monts.

A6 - Le Champ des Mottes est un terrain non plat, formé d'une succession de buttes et paliers.

A6a - En partant de la route à l'est, une première butte (butte orientale) d'environ un hectare présente une largeur d'une centaine de mètres dans sa partie la plus à l'est.

A6b - Puis un premier et vaste palier fait la jonction entre deux buttes ; sa largeur tombe ici à 30 m environ.

A6c - Plus à l'ouest (à environ 500 m de la route de Chaux) et au centre du Champ des Mottes, une seconde butte (butte centrale), culmine et forme balcon au dessus d'un petit plateau de forme ovale ; sa largeur est ici plus grande que partout ailleurs.

A6d - Enfin, à l'ouest, la partie terminale présente une moindre largeur (20 m).

A6e - De part et d'autre de la butte centrale culminante, deux rampes donnent accès à la dépression marécageuse sud.

A7 - Une autre butte est discernable à l'est de la route (et donc extérieure au Champ des Mottes). Ce mamelon oriental, isolé, dont le sommet est tabulaire et vaguement rectangulaire, fait face au marécage de la Loye.

A8 - La distance totale du Champ des Mottes prolongé du mamelon oriental est d'environ 1 km.

A9 - Plusieurs sources sourdent des flancs du Champ des Mottes (l'eau abonde dans ce secteur).

B - Murs et autres enceintes

B1 - Le Champ des Mottes est bordé dans toute sa longueur de murs de moyen appareil au sud et au nord. Le mur sud, face au Racht, est plus important que le mur nord, mais les deux semblent avoir été construits au cours d'une même opération.

B2 - Les murs sud et nord ne dépassent pas la crête du talus du Champ des Mottes. Ils permettent une circulation en hauteur (en balcon) sur l'ensemble de la zone.

B3 - Les murs sud et nord bordant la bande du Champ des Mottes bordent également les deux dépressions marécageuses. Ces deux beaux murs semblent avoir servi de balcon au dessus des marécages qu'ils dominent.

Le mur sud

B4 - Le mur sud, impressionnant et de construction originale, est un mur duplex sur sa plus grande longueur.

B4a - Construit sur le roc, il comporte deux terrasses superposées, la terrasse supérieure s'établissant au niveau de la crête du talus. Il ne présente pas d'élévation par rapport au sol, ni de parapet. Le deuxième mur accolé au premier est plus bas d'environ 1 m.

B4b - À l'entrée du champ à l'est de la zone, le mur duplex sud a environ 2 m d'épaisseur. Il est construit en pierres plates posées horizontalement.

B4c - Le mur duplex sud forme un ensemble de 4 m d'épaisseur et atteint souvent 4 à 5 m de haut.

B4d - Le mur se prolonge très loin à l'ouest sur environ 1,5 km.

B4e – Les plates-formes que constituent ce mur duplex dominant de 15 m environ la zone marécageuse sud.

B4f – À mi-longueur du mur, sur le côté sud, on note une petite plate-forme bien horizontale de 2 m de côté (non étudiée).

B4g – Là où le mur est en pente, les pierres du dessus posées habituellement horizontalement sont alors mises de chant pour éviter qu'elles ne glissent.

B5 – Entre les deux rampes d'accès sud de chaque côté de la butte centrale (cf. A6e), le mur à deux terrasses est doublé par un second mur également à deux terrasses (mais ne s'étendant pas entre les deux rampes). Des plates-formes sont intercalées entre les extrémités du mur et les rampes.

B6 – À environ 150-200 m plus à l'ouest, là où la pente devient plus faible, le deuxième mur s'écarte du premier d'une quinzaine de mètres, formant ainsi une sorte de balcon sous le premier mur haut.

B7 – Plus à l'ouest encore, on ne retrouve plus qu'un seul gros mur.

B8 – Au Bois des Gressets (ou Cressets), un autre mur part de cette muraille sud part et monte jusqu'à mi-pente, perpendiculairement au premier mur, formant ainsi une fermeture de la zone.

B9 – Le mur nord n'est pas duplex. Édifié sur le rocher, au sommet de la pente de la butte, sa largeur moyenne est de 1 m, variant de 0,70 m à 2,80 m.

B9a – Quelques petites plates-formes sont identifiables en avant du mur face au marécage nord.

B9b – Entre le mur nord et le marécage nord, on note un glacis en pente de 10 à 15 m.

B9c – À deux endroits, à 5 ou 6 m du mur nord, des bassins ont été creusés dans des points bas, pour avoir de l'eau pas trop loin du mur. Des chemins partent du mur nord vers ces bassins. Le bassin le plus à l'est est dominé par une petite plate-forme avec de chaque côté du bassin, des murs en V sur une vingtaine de mètres.

Autres murs

B10 – D'autres murs moins élaborés que les murs nord et sud bordent les deux dépressions marécageuses qui sont donc ceinturées de murs.

B11 – Vers l'ouest, une "tour cavalière" (?), avec un bourrelet très large, semble avoir été construite sur le rocher. Ce dernier a servi de carrière pour faire un mur descendant vers le marécage, mur de largeur supérieure à 2 m constituant un chemin de protection pour accéder à une source captée au pied du rocher.

C – Les tumulus, menhirs et autres structures pierreuses anthropiques

C1 – Le Champ des Mottes comporte de nombreuses structures en pierres sèches de forme circulaire, ovale ou rectangulaire. Au total, 193 structures ont été

identifiées en 1984-85 : 50 petites, 100 moyennes, 43 grandes, principalement installées sur les buttes du Champ des Mottes. Nombre de ces structures sont des tumulus et d'autres structures paraissent être des restes d'habitat.

C1a – La butte orientale, s'élevant au dessus de la route, comprend 85 structures (près de 50% du total).

C1b – La butte culminante, au centre du Champ des Mottes, ne comprend que deux grands tertres de pierres ou tumulus jumeaux E et E', très rapprochés, séparés de quelques mètres et alignés nord-sud. Ils ont été sondés en 1984 et 1985.

C2 – Dans un bosquet de la butte centrale culminante, les deux tumulus E et E' (le plus au nord) sont de forme approximativement circulaire (8 m de longueur et 6 m de largeur). Ils sont constitués de pierres volumineuses placées suivant un axe est-ouest au-dessus d'une fosse creusée dans le roc, avec un muret de ceinture et un dallage recouvrant le dépôt. Les tumulus (monuments à niche) comportent une cavité centrale pour recevoir des dépôts sacrés. Le tumulus E, sondé en 1984, est entaillé au Sud-Est avec un aménagement d'un compartiment avec parements verticaux, sans couverture ni ouverture vers l'extérieur.

C3 – Les tumulus E et E' ne contiennent pas de mobilier mais des pierres sacrées en forme de triangle. Ils ne sont pas funéraires (pas de squelette ni de dépôt de cendres), mais ils ne sont pas pour autant des tumulus vides. Ils relèveraient de la catégorie des *tumuli ad honorem*.

C4 – Un tumulus A a été fouillé en 1984, mais son emplacement n'est pas précisé. Il présente une pierre plate dressée comme une stèle (comme le tumulus E) et un petit caveau avec pierre sacrée au centre. Des photos sont jointes au rapport de 1984.

C5 – On note l'existence de petits tumulus à l'est (fouillés en 1984), constructions circulaires flagrantes.

C6 – Un tumulus C, près du grand mur sud, a été fouillé par Christophe Méloche. Il présente un aménagement autour d'un rocher affleurant le sol. Il fait partie d'un ensemble orienté est-ouest et contient du mobilier.

C7 – Un tumulus D, le plus à l'ouest, a été fouillé par Claude Guillaumin (frère de Jean-Yves Guillaumin, président de l'A.L.E.S.I.A.) : construction circulaire très visible.

C8 – Au centre du vaste palier entre la butte orientale et la butte centrale culminante aux deux tumulus, on observe une vaste esplanade.

C8a – Sur cette esplanade, une grande pierre en forme de pyramide tronquée, en calcaire blanc hétérogène au site (pierre venue d'ailleurs) a été trouvée. Cette pierre couchée a été relevée et replacée sur un lit de pose primitif. Ses faces sont constellées de cupules. D'une hauteur de 1,2 m, ce menhir présente un goulet à son sommet (*Photographies en première et quatrième de couverture du présent bulletin*).

C8b – Le menhir du Désert est dressé dans

le voisinage immédiat d'un espace rectangulaire comportant à chaque angle un tumulus. (lieu de culte ?)

C9 - On note l'existence d'une source captée entre mur sud et pied de la falaise du Rachet : une pierre horizontale entre deux pierres verticales fait office de conduite (20 cm de côté). Une grosse pierre blanche a été trouvée à proximité de la source.

C10 - Le mamelon oriental à l'ouest de la route de Chaux-des-Crotenay au Col du Gyps domine une source. Il présente un gros tumulus (non étudié) sur son flanc sud-ouest.

D - Compléments

D1 - L'ensemble du Champ des Mottes témoigne d'une organisation culturelle et militaire très marquée, surtout sur les divers points élevés de la zone. Sanctuaire mais non pas nécropole, cette zone culturelle comme celle des

Abattois est en dehors de la ville et de ses murs.

D2 - Le Champ des Mottes semble pouvoir être prolongé vers l'est en direction des Beaumettes où d'autres restes de construction parfois importants sont identifiables.

D3 - Selon André Berthier, le Champ des Mottes se caractérise par trois traits majeurs :

- social : le Champ des Mottes est une réalisation communautaire d'une société fortement structurée pour être capable de produire un tel travail collectif ;
- politique : le Champ des Mottes suppose l'existence d'un pouvoir fort, seul capable de faire réaliser de tels ouvrages de prestige ;
- religieux : le Champ des Mottes suppose aussi l'intervention de chefs religieux pour élaborer des plans et fixer les détails des rites que l'organisation de la zone donne à voir.



Ci-dessus : Champ des Mottes - le Désert. Porte sud (au second plan : Albert Girard et André Berthier)

Ci-dessous : Champ des Mottes - le Désert. Source au pied du mur duplex



Champ des Mottes - le Désert
Source au pied du mur duplex
photographies d'août 1984

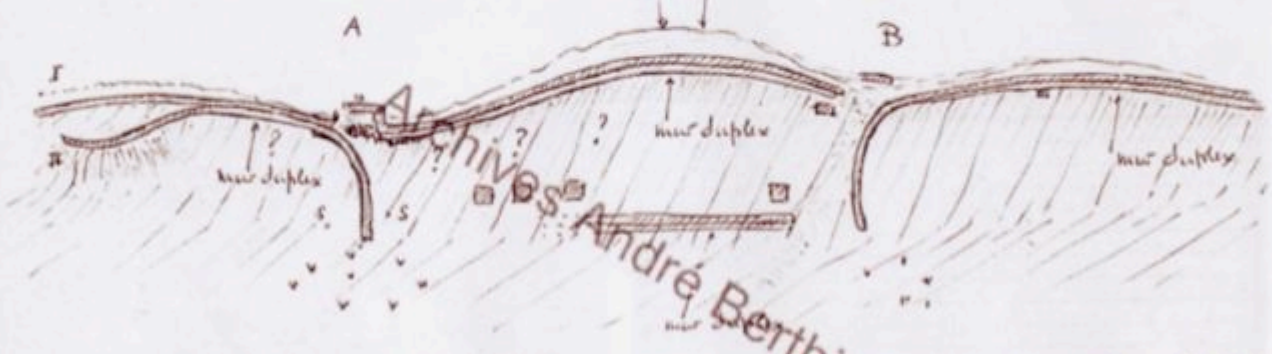
Annexe 3

Champ des Mottes - le Désert
 Croquis d'Albert Girard (novembre 1984)

MUR SUD. (Novembre 84)

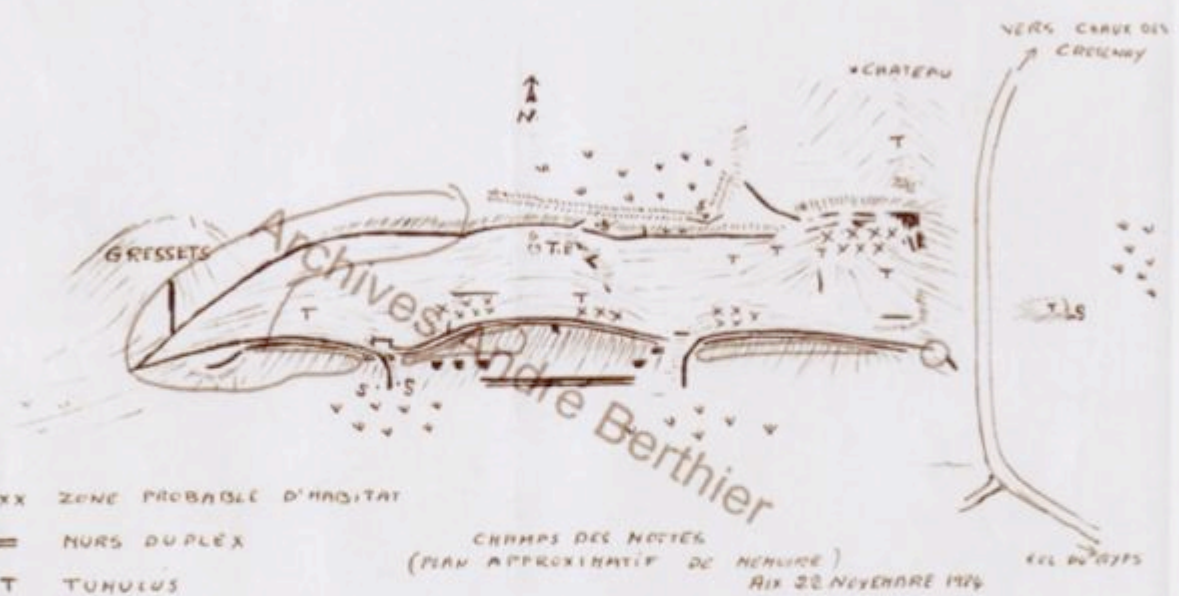
- ce schéma est fait sans aucune mesure -

point culminant du champ de mottes.
 Tumulus C



- A - Entrée limitée ne pouvant donner accès à une zone grise élément de foule ou de troupe - Il faut passer au file indienne -
 - B - Accès facile et relativement large - permettant le passage à la foule ou troupe nombreux et même à de la cavalerie.
 - I et II s'écartent l'un de l'autre d'une dizaine de mètres le II formant une sorte de parapet sur une plateforme naturelle.
- Il faut explorer la zone à points d'interception qui est cachée par la végétation

doc 7.4.1.5



- XXX ZONE PROBABLE D'HABITAT
- = MURS DUPLEX
- T TUMULUS
- TXX HARECAGES
- PLATE FORME
- S FOSSE
- ZONES MAL OU PAS CONNUES

CHAMP DES MOTTES
 (PLAN APPROXIMATIF DE MEASURE)
 AIX 22 NOVEMBRE 1984

doc 7.4.1.4

Annexe 4

Champ des Mottes - le Désert
Tumulus E
photographies d'août 1984



Champ des Mottes – le Désert
Tumulus A



Champ des Mottes – le Désert
Mur sud duplex
photographies d'août 1984

